

REPUBLIQUE FRANCAISE



Préfet de Cher

dossier n° PC 018 073 19 00001

date de dépôt : 16 avril 2019

demandeur : SOLEIA 45, représenté par
Monsieur NASS Xavier

pour : centrale photovoltaïque au sol et 5
postes électriques

adresse terrain : lieu-dit Champ de la Vallée, à
Corquoy (18190)

DDT18
12 rue de Juranville
CS 80119
18204 St Amand Montrond Cedex
Affaire suivie par :
Candida FERREIRA
02 36 78 40 84



Direction Régionale des Affaires
Culturelles
Service Régional de l'Archéologie
6, rue de la Manufacture
45043 ORLEANS CEDEX

D.D.T. STAMAND

27 MAI 2019

ARRIVÉE

CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait à St Amand Montrond, le 20 mai 2019

L'instructeur,

Candida FERREIRA

Préfecture de la région Centre Val-de-Loire
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
courriel : secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr

Orléans, le

24 MAI 2019

Le présent dossier ne fera pas l'objet de prescriptions archéologique en application du Code du patrimoine - Livre V (Archéologie).

Pour le Préfet de région et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie

Stéphane Révillon